



ELECTION DES MEMBRES DE LA DELEGATION DE LA LIGUE A L'ASSEMBLEE FEDERALE

DECLARATION DE CANDIDATURE

A remplir et à envoyer à la Ligue par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 05 septembre 2024, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée dans l'appel à candidature.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur l'enveloppe : « Election de la délégation de Ligue ».

Nous soussigné(e)s

• Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue à l'Assemblée Fédérale, au poste de (cocher la case idoine) :

- Président de la Ligue,
- Président Délégué de la Ligue,
- Président de District,
- Représentant des clubs participant aux Championnats Nationaux Seniors Libres,
- Délégué par tranche de 50 000 licences,

• Conformément à l'article 10 des Statuts de la L.P.I.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet

- d'aucune condamnation faisant obstacle à notre inscription sur les listes électorales,
- d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif,

qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e) aux élections des instances fédérales.

	NOM	PRENOM	N° LICENCE <i>(si membre individuel, fournir un justificatif)</i>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u> <i>(le cas échéant)</i>				

Fait à le

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 10 des Statuts de la L.P.I.F.F..

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.